THEA1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en arts du spectacle

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **optionnel** Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : NON

Organisé par: Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Code du programme: thea1pm

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	
- Programme par matière	
Informations diverses	
- Conditions d'admission	
- Pédagogie	7
- Evaluation au cours de la formation	7
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7

THEA1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en arts du spectacle.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction de votre parcours antérieur, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études et le secrétaire du jury.

THEA1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'objectif de l'année d'études préparatoire est de fournir aux étudiants dont les connaissances ont été jugées insuffisantes par le jury pour accéder directement au Master en arts du spectacle [120.0] le complément nécessaire à leur formation antérieure pour qu'ils soient aptes à suivre les enseignements du master avec fruit.

Ce programme vise à les initier à la méthodologie du travail universitaire et constitue une introduction aux disciplines philosophique, littéraire et artistique, ainsi qu'à la pratique théâtrale.

THEA1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme sera constitué en fonction du parcours antérieur de l'étudiant (minimum 16 crédits et maximum 60 crédits).

& Art, esthétique et philosophie

CARKE1238	Notions d'esthétique et de philosophie de l'art	Danielle Lories	22.5h	3 Crédits	1q
\$\$ LARKE1455	Arts et civilisations : architecture des temps modernes et de l'époque contemporaine	Philippe Bragard	37.5h	5 Crédits	2q ⊕
S LARKE1456	Arts et civilisations : arts visuels des temps modernes et de l'époque contemporaine	Alexander Streitberger	37.5h	5 Crédits	2q Ø
S LICAR1101	Approche croisée de l'architecture 1 : anthropologie	Jean Stillemans	15h	2 Crédits	1q
S LICAR1102	Approche croisée de l'architecture 2 : philosophie	Jean Stillemans	15h	2 Crédits	1q
S LICAR1103	Approche croisée de l'architecture 3 :esthétique	Jean Stillemans	15h	2 Crédits	1q
Strilo1170 Strilo1170	Anthropologie philosophique	Michel Dupuis, Nathalie Frogneux	45h	5 Crédits	2q
\$\$ LFIAL1610	Introduction à la philosophie	Jean-Michel Counet	37.5h	4 Crédits	2q
	Théories et pratiques culturelles	Vincent Engel	30h	5 Crédits	1q

≅ Littérature

St LCOMU1222	Littérature et société	Benoît Denis (supplée Marc Lits), Marc Lits	30h	5 Crédits	2q
COMU1223 Comusing the state of t	Séminaire d'écriture communicationnelle	Frédéric Antoine	10h+20h	6 Crédits	1 + 2q
□ LFIAL1130	Approche comparée des littératures européennes	Paul Deproost, Erica Durante (coord.), Guido Latre, Hubert Roland	30h	3 Crédits	1q
窓 LROM1523	Littérature francophone de Belgique	Pierre Piret	30h	4 Crédits	1q

\$\$ LFIAL1140	Arts et civilisations	Marco Cavalieri,	30h	3 Crédits	1q
		Alexander Streitberger			
		(coord.),			
		Brigitte Van Wymeersch			

UCL - Université catholique de Louvain Programme d'études 2014-2015

Année d'études préparatoire au master en arts du spectacle [thea1pm]

⇔ LFIAL1150	Fondements historiques de la civilisation occidentale I : Antiquité et Moyen-Age	Françoise Van Haeperen, Jean-Marie Yante	30h	3 Crédits	1q
Strial1160	Fondements historiques de la civilisation occidentale I : Temps modernes et époque contemporaine	Paul Servais, Laurence Van Ypersele	30h	3 Crédits	1q
S LPOLS1225	Anthropologie sociale et culturelle	Alain Reyniers	30h	4 Crédits	1q
☎ LPSP1332	Anthropologie culturelle et sociale	Jean-Luc Brackelaire, Olivier Servais	22.5h	3 Crédits	2q

⇔ LMUSI1503	Musiques du 20e siècle et d'aujourd'hui	Christophe Pirenne	22.5h	3 Crédits	2q Ø
S LMUSI1508	Esthétique et philosophie de la musique	Brigitte Van Wymeersch	22.5h	3 Crédits	2q ⊕
S LMUSI1511	Notions d'histoire de la musique	Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	1q ⊕
⇔ LMUSI1517	Musiques et cultures du monde	John Philippe Van Tiggelen	22.5h	3 Crédits	1q Ø
窓 LMUSI1527	Sociologie et diffusion de la musique du 19e siècle à nos jours et musicologie des médias	John Philippe Van Tiggelen, Brigitte Van Wymeersch	22.5h	3 Crédits	2q ⊕

≅ Pratique de la scène

CTHEA9101	Stage d'observation d'une création théâtrale	N.	120h	5 Crédits	
☎ LCCR1216	Campus théâtre	Véronique Lemaire	30h	5 Crédits	1 + 2q

THEA1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION: A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir les pages sur les passerelles

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Cette année d'études s'adresse :

Date: 26 mai 2017

• aux étudiants qui répondent aux conditions de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 30/6/2006 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université (dit arrêté "passerelles").

Sont admis sans condition à l'année préparatoire au master en arts du spectacle, les étudiants porteurs des grades académiques suivants (catégorie 1) :

- BA assistant(e) en psychologie (toutes options)
- BA assistant(e) social(e)
- BA bibliothécaire-documentaliste
- BA conseiller(ère) social(e)
- BA éducateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif
- BA éducateur(trice) spécialisé(e) en activités socio-sportives
- BA instituteur(trice) préscolaire
- BA instituteur(trice) primaire
- BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (type court)
- BA en arts plastiques, visuels et de l'espace (type court)
- BA en communication
- BA en droit
- BA en écologie sociale
- BA en écriture multimédia
- BA en gestion des ressources humaines
- BA en logopédie
- BA en relations publiques
- BA en techniques de l'image (photographie cinématographie)
- BA en techniques graphiques (infographie édition)
- BA en tourisme
- BA-AESI en arts plastiques
- BA-AESI en français et français langue étrangère
- BA-AESI en français et morale
- BA-AESI en français et religion
- BA-AESI en langues germaniques
- BA-AESI en sciences humaines: histoire, géographie, sciences sociales

Sont admis à l'année préparatoire au master en arts du spectacle, les étudiants porteurs des grades académiques suivants qui, après vérification de l'acquisition des matières prérequises n'obtiennent pas un accès immédiat au master (catégorie 2) :

- BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication type long
- BA en arts plastiques, visuels et de l'espace type long
- BA en communication appliquée type long
- BA en musique type long
- BA en presse et information type long
- BA en théâtre et en arts de la parole type long
- BA en traduction et interprétation type long;
- aux porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger, dont les connaissances ont été jugées insuffisantes par le jury pour accéder au Master en arts du spectacle [120.0], suite à la procédure d'admission (voir rubrique Admission).
- aux étudiants, qui ne sont pas titulaires d'un diplôme autorisant l'accès direct au master, mais qui peuvent faire valoir des savoirs et compétences utiles acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle (VAE).

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Consultez les conditions d'admission générales

Pour les étudiants belges qui répondent aux conditions de l'arrêté passerelles :

Pour les passerelles de catégorie I, l'inscription à l'année d'études préparatoire se fait directement au Service des Inscriptions de l'UCL. Pour les passerelles de catégorie II, la demande d'admission doit être introduite auprès de Mme Fiorella Flamini, conseillère aux études de la Faculté de philosophie, arts et lettres" (Collège Mercier, 14 bte L3.06.01, Place Cardinal Mercier B-1348 Louvain-la-Neuve, conseiller.etudes-fial@uclouvain.be, tel. : +32 (0)10 47 48 57). Le dossier de demande d'admission comportera une lettre de motivation, une copie des relevés de notes pour toutes les années d'études supérieures suivies, une copie du/des diplôme(s) obtenu(s) et, en cas de parcours professionnel, un curriculum vitae.

Pour les étudiants étrangers : la demande d'admission est soumise au jury des études de master. La procédure particulière pour les étudiants réguliers internationaux est détaillée à l'adresse suivante : https://www.uclouvain.be/14041.html.

Pour les étudiants <u>VAE</u> : la demande d'admission doit être introduite auprès de la Conseillère aux études (Collège Erasme, Place Blaise Pascal, 1 à 1348 Louvain-La-Neuve - Fiorella Flamini).

PÉDAGOGIE

Le programme de cours de chaque étudiant est établi en fonction de son parcours académique antérieur et en vue de le doter des prérequis nécessaires à l'accès au master.

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'elearning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'enseignement et de cours, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors d'une des 3 sessions d'examens : janvier - juin - août/septembre), tandis que l'évaluation de séminaires impliquera une participation plus substantielle de l'étudiant et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir Règlement général des examens). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

L'année d'études préparatoire ne mène pas à un diplôme et la réussite de celle-ci donne accès au <u>Master [120] en arts du spectacle [120.0]</u>. Seule une attestation de réussite sera délivrée.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entite de la structure FIAL

Sigle FIAL

Dénomination Faculté de philosophie, arts et lettres
Adresse Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53

Site web https://www.uclouvain.be/fial

Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Mandats Philippe Hiligsmann Doyen

Bérengère Bonduelle Directeur administratif de faculté

Commissions de programme Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE)

Ecole de philosophie (EFIL)

Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR)

Commission de programme en histoire (HIST)

Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR)

Commission de programme en linguistique (LING)

Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI) Commission de programme en communication multilingue (MULT)

Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM)

Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication

(STIC)

Commission de programme en arts du spectacle (THEA)

Responsable académique du programme : Pierre Piret

Jury

Président : **Jonathan Châtel** Secrétaire : **Pierre Piret**

3e membre du jury restreint : Véronique Lemaire

Personnes de contact

Conseillère aux études : Fiorella Flamini